

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 4
Nombre de Conseiller excusé : 1
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 21/03/23
Date d'affichage : 21/03/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2015-1785 du 28 décembre 2015
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : DREYFUS Eric a donné procuration à M VARLET Geoffrey,

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, CONTASSOT Pierre-Olivier et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230321 : Convention avec la SPA de Mâcon pour l'année 2022

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la SPA de LYON annonçant que pour des contraintes budgétaires, cette dernière n'est plus en mesure de recevoir les animaux provenant de notre commune et qu'il convient dès à présent de rechercher une autre association pouvant proposer un service de fourrière.

a ce titre M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention reçu de la SPA de Mâcon et ce à savoir ;

-Convention : 0.90 cts d'euro par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Autorise M. Le Maire à signer la convention pour un montant annuel de 0.90 €/habitant soit 803.70 €

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 28 mars 2023

Le Maire,
Dominique BOYER

